

CAISSE DES ECOLES DE NEUVY EN SULLIAS

SESSION ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de FOURNIER Hubert,

Membres de la Commission présents :

- Les conseillers municipaux titulaires : Monsieur FOURNIER
Les Suppléants : Monsieur SAMPEDRO, Mesdames LENOGUE, CORNET
- Madame CHAPOTAT, enseignante
- Les parents d'élèves : Mesdames GRUIT, CAMUS et CALFY

Date de convocation : 02/12/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote des tarifs 2025
- Divers
- Questions orales

- Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité

- DELIBERATION N°2024/05 : TARIFS 2025

Vu l'article 147 de la loi du 29 juillet 1998 disposant que « les tarifs des services publics à caractère facultatif peuvent être fixés en fonction du nombre de personnes vivant au foyer ».

Considérant le déficit du service de cantine scolaire en 2024 s'élevant à 58 203€ ;

Considérant le coût de revient d'un repas à 7,77€ ;

M le Président propose d'augmenter les tarifs suivants en 2025 :

- | | |
|--|---------------|
| • 1 ^{er} enfant d'une même famille : | 3.90 € |
| • 2 ^{ème} enfant d'une même famille : | 3.30 € |
| • 3 ^{ème} enfant d'une même famille : | 2.85 € |
| • Repas non réservés (hors planning et repas imprévus) | 4.70 € |
| • Repas adultes | 7.00 € |

Après avoir délibéré, le Comité de la Caisse des écoles, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs en 2025 conformément à la proposition de M le Président

- QUESTIONS ORALES

Question de MME CHAPOTAT :

Les Primaires, sortant tard de la cantine de plus en plus souvent, ne peuvent bénéficier d'une récréation avant la reprise des cours et rentrent en classe très éternés. Comment y remédier ?

Réponse de MME OLANIER, agent de service en charge des primaires à la cantine :

Le service étant assuré par 2 agents au lieu de 3, celui-ci est plus long et MME OLANIER le déplore. Elles n'ont plus le temps de mettre en place des animations pendant le service. MME OLANIER demande à M le Maire le recrutement d'urgence d'une 3^{ème} personne.

Réponse de M le Maire : Suite au départ de l'agent démissionnaire, une offre d'emploi de 5.5h hebdomadaires a été publiée qui reste infructueuse ce jour. Il reste dans l'attente d'une candidature.

Fin de séance 19h

Le Président

Le secrétaire de séance